



ÉDITORIAL

ÉDITORIAL

Le statut de minorité n'est pas sans effet sur les questions de santé. C'est la raison pour laquelle le supplément mineur du JML a préparé un dossier sur ce thème qu'il abordera dans deux numéros successifs organisés en deux axes complémentaires.

Le premier numéro sera centré sur l'influence de la minorité sur un certain nombre de considérations éthiques ou médico légales. En effet, sauf exceptions juridiquement délimitées, c'est aux parents (les ayant droit) que reviennent les décisions de santé concernant les mineurs, en tous cas celles qui renvoient aux aspects juridiques des droits des patients ; il est cependant impossible d'ignorer que l'intérêt de l'enfant et celui de ses parents ne sont pas toujours superposables et qu'il est alors difficile de s'en tenir à cet état du droit en ignorant l'avis du mineur dans la détermination des décisions de santé qui le concernent. A ceci s'ajoute, qu'en dehors même de toute contrainte légale, il serait éthiquement insupportable que, s'en tenant à l'aspect juridique des choses, on néglige le fait que ces décisions de santé concernent dans sa chair un sujet déjà pensant et parlant, même si ce sujet est encore inachevé, c'est-à-dire en devenir : pas plus que la médecine en général celle qui s'adresse aux enfants et aux adolescents ne peut en effet être réduite à une médecine vétérinaire. Il s'agit donc bien là de questions essentielles pour les pratiques de santé ; il nous a semblé qu'elles sont posées de façon particulièrement exemplaire et significative dans les situations qui sont évoquées par ce dossier, qui, dans ce premier numéro, examine de plus près des questions très délicates : celles que posent les examens et l'information génétique quand elle est prédictive d'un trouble futur pour lequel il n'existe pas encore de traitement correcteur susceptible d'en réduire le risque ou l'expression, les questions éthiques relatives à la fin de vie chez un mineur, les questions relatives à la sexualité et à la contraception à cette époque de la vie etc. ; en un mot, toutes les situations extrêmes où les questions éthiques et juridiques qui se posent à la médecine en général se trouvent en quelque sorte exacerbées ou exaltées, voire caricaturées, par le statut de minorité.

La seconde partie de ce dossier évoque pour sa part l'intrication entre santé et comportement, qui est une thématique de plus en plus présente dans les débats sur la santé en générale et celle des enfants et des adolescents en particulier. Dans ce dossier, cette question sera abordée selon deux voies complémentaires : les effets comportementaux des troubles somatiques chez des enfants et adolescents vulnérables d'une part, et les troubles somatiques résultant de comportements difficiles des enfants et des adolescents d'autre part. Ici, le statut de minorité constitue au moins un facteur d'aggravation d'une problématique commune à tous les âges ; mais il est surtout un élément qu'il est essentiel de prendre en compte pour élaborer les politiques publiques de prévention et/ou les thérapeutiques adaptées.

Au delà de ce que les articles de ce dossier apportent sur le thème spécifique qu'ils abordent, ce qu'ils interrogent c'est donc la place de la minorité dans le droit de la santé et la représentation d'une médecine soucieuse de mettre la personne au centre de ses préoccupations. Grâce à l'amplification que permet l'abord de ces questions de santé par le biais de la minorité, c'est plus généralement la médecine qui est finalement questionnée, dans la nécessité permanente où elle se trouve toujours d'associer au nécessaire respect de l'autonomie de chacun l'exigence éthique et technique de répondre aux besoins de santé individuels et collectifs, au plus près des données de la science. ■

DROIT, SANTÉ
SOCIÉTÉ
est une série du
JOURNAL DE
MÉDECINE LÉGALE
DROIT MÉDICAL

Pr Michel BOTBOL
Rédacteur en Chef
botbolmichel@orange.fr